

# CSE : élections du Comité Social et Economique

(1/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel :  
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, directeurs et responsables des Ressources Humaines
- Responsables juridiques, juristes
- Comptables
- Gestionnaires du personnel

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Décomposer la procédure de mise en place du Comité Social et Economique
- Assurer la conformité des résultats et des procès-verbaux transmis à l'administration

### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### DÉCLENCHEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

- 1ère mise en place
- Renouvellement
- Elections partielles
- Sanctions encourues à défaut de mise en place

### ÉLECTORAT ET ÉLIGIBILITÉ

- Electorat
- Eligibilité

### PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DU CSE

- Rétroplanning des élections
- Information des syndicats et des salariés
- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Etablissement des listes électorales
- Appel et clôture des candidatures et affichage des listes
- Modalités et organisation matérielle des élections



# CSE : élections du Comité Social et Economique

(2/2)

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel :  
800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET

### APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex  
N° Siret : 309 660 637 00039  
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## PROGRAMME

### DÉROULEMENT DU SCRUTIN

- Premier tour
- Second tour
- Rôle du bureau de vote

### PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- Résultats du vote
- Procès-verbal des élections
- Procès-verbal de carence

